



BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

DELEGATION PERMANENTE
DU BURKINA FASO
AUPRES DE L'UNESCO

Paris, le 24 Juillet 2019

L' Ambassadeur, Délégué Permanent

A

Monsieur Moez CHAKCHOUK, Sous -
Directeur général pour la Communication et
l'Information à l'UNESCO
PARIS

N° 2019- 93 /ABF/DPUNESCO

Objet : Votre lettre Référencée: CI/FEM/FOE/fr /2018/38
du 03 avril 2019

Monsieur le Sous-Directeur général,

Pour donner suite à votre lettre en objet ci-dessus référencée, relative à une demande d'informations de Madame la Directrice générale sur la sécurité des journalistes au Burkina Faso pour l'année 2019, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

Le Ministère de la Sécurité confirme la mort de la journaliste-photographe, Leila Alaoui, de nationalité franco-marocaine, des suites de ses blessures par balle, à l'intérieur du restaurant « Capuccino » et après son admission dans une clinique de la capitale, le 18 janvier 2016.

Il indique que Mademoiselle Leila Alaoui a perdu la vie dans les attaques perpétrées, le 15 janvier 2016, par quatre (4) assaillants membres du groupe Al-Mourabitoune, proche d'Al-Quaïda au Maghreb Islamique (AQMI).

Le dossier, selon le Ministère de la Sécurité, a fait l'objet du PV-OPJ n°001 du 16 janvier 2016 de la commission d'enquête de la gendarmerie mise en place dans le cadre des investigations.

Il ressort des investigations des enquêteurs que les sieurs Mohamed Ould Mouini, Abderrahmane et Ibrahim Ould Mohamed sont impliqués dans ces attaques et sont activement recherchés ; que le dossier, au stade d'instruction, suit son cours normal. Les procès-verbaux ainsi que les pièces y afférentes ont été transmis au parquet pour la suite de la procédure.

Les courriers qui ont été adressés mentionnent cependant, qu'en matière d'enquête judiciaire, les officiers de police judiciaire (OPJ) ne peuvent communiquer des informations y relatives qu'avec l'autorisation du parquet dont le chef est le Procureur du Faso.

A cet égard, le département en charge de la communication, ne peut qu'attendre et espérer une réaction du ministère de la Justice ou du Parquet du Procureur du Faso près le Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou qui dispose des informations nécessaires, afin de donner une suite conséquente aux requêtes formulées.

On peut ajouter à ces informations, concernant l'exercice de la liberté de la presse et de la liberté d'expression, que le Burkina Faso a œuvré depuis 2015, à mettre en place un environnement juridique favorable, positivement apprécié par les organisations professionnelles des médias. A témoin, « **Le rapport sur l'état de la liberté de la liberté de la presse 2018 au Burkina Faso** » produit par le Centre National de Presse Norbert Zongo, avec l'appui de DW Akademie qui dit : « *Le classement mondial de la liberté de la presse réalisé en 2019 par Reporters Sans Frontière (RSF) place le Burkina à la 36^{ème} place. Le Faso gagne ainsi cinq places, comparativement à son score de 2018 qui était de 41^{ème} sur 180 pays classés ... parmi les points forts du Burkina, RSF note l'absence de répression majeure contre les journalistes.* »

Il faut malheureusement relever, avec le document cité, la dégradation croissante de la situation sécuritaire, facteur qui rend difficile l'environnement de travail des femmes et hommes des médias et la couverture des faits d'actualité dans les régions touchées par le terrorisme. Prenant en compte ce facteur, des mesures sont prises par notre pays pour promouvoir la sécurité des journalistes, lutter contre l'impunité, surveiller et combattre les risques sexospécifiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Directeur général, l'expression de ma haute considération.

DÉLÉGATION PERMANENTE
du BURKINA FASO auprès
de l'UNESCO
Le Délégué Permanent

Alain Francis Gustave ILBOUDO
Commandeur de l'Ordre de l'Étalon